

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 29/02/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

## **Requalification des espaces publics du centre-ville - Aménagement des rues de la Poste et Sainte-Barbe - Demande de subventions**

### **N° DCM\_027\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Aménagement et Développement urbain  
Service instructeur : Aménagement Urbain  
Rapporteur : Monsieur Claude SCHALLER

#### PRÉAMBULE

Le projet de Ville concrétisant la volonté politique de redynamiser le centre-ville se traduit depuis plusieurs années par un volet « requalification de l'espace public » riche en opérations d'aménagement.

Axé dans un premier temps sur le secteur piétonnier, il a ensuite permis de développer de façon cohérente la zone de rencontre du cœur de Ville avec aménagements successifs des rues de la Jauge, des Prêcheurs, du Marteau et Sainte-Foy mais aussi de l'entrée nord du centre-ville avec les Places du Marché aux Vins et Gambetta, les rues du Sel et de la Grande Boucherie et le traitement qualitatif des abords de la Bibliothèque Humaniste.

Afin de poursuivre cette évolution vers un espace public qualitatif, cohérent, partagé et accessible, la municipalité a décidé le réaménagement des rues de la Poste et Sainte-Barbe, rues souffrant actuellement de la présence prépondérante de la voiture et ne laissant que peu de place aux piétons et cyclistes.

#### Concertation

Le projet a fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs concernés, notamment lors d'une réunion publique avec les commerçants le 5 juillet 2022 qui a permis d'asseoir les lignes directives du Cahier des Charges puis de la présentation de l'Avant-Projet le 7 juin 2023 aux commerçants et riverains du quartier.

#### Élaboration du projet et principes d'aménagement

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée en régie par le Service Aménagement Urbain du Pôle Aménagement et Cadre de Vie.

Le projet permet de créer rue Sainte-Barbe un espace qualitatif à vocation essentiellement piétonne, assumant une continuité avec la Place de la Victoire et offrant un site apaisé aux habitants. De conception moderne, il allie à la fois des lignes contemporaines dans sa conception et ses matériaux et une forte harmonie sur les teintes pour respecter l'architecture.

Il présente un espace végétalisé et arboré propice à la détente et des aménagements qualitatifs devant les commerces et les pieds d'immeubles.

La rue de la Poste deviendra un espace partagé organisé mettant en valeur les pieds de bâtiments et leurs commerces tout en offrant un espace de stationnement optimisé.

#### Les réseaux

Préalablement au réaménagement des espaces publics, la rénovation des réseaux existants enterrés (électrique, gaz, eau potable, éclairage public) est ou sera engagée.

#### Les contraintes archéologiques

Suite à la demande anticipée formulée par la Ville de Sélestat, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) a prescrit un diagnostic rues de la Poste et Sainte-Barbe par arrêté n° 2021/A349 daté du 23 septembre 2021.

Archéologie Alsace a transmis au SRA le rapport de fouille le 22 décembre 2022. En raison de résultat de l'opération de diagnostic, des fouilles préventives ont été prescrites rue de la Poste (arrêté SRA n° 2023/A094 en date du 27 mars 2023).

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Sélestat, les fouilles préventives seront réalisées de janvier à mars 2024, sous le contrôle scientifique et technique de notre prestataire Archéologie Alsace.

#### Aspects financiers

Les crédits correspondants à l'opération globale seront imputés sous l'opération d'équipement votée « Projet de Ville » n° 20003, et plus précisément sous les lignes :

- 20003-12    rue de la Poste                    à hauteur de 560 000 € TTC
- 20003-13    rue Sainte-Barbe                    à hauteur de 810 000 € TTC

A la demande de la sous-préfecture de Sélestat, afin de compléter la demande de subvention déposée par la Ville au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil Municipal est invité à redélibérer afin de fixer les modalités de financement.

Les fouilles et prestations archéologiques rue de la Poste, dont le coût total est estimé à 333 334 € HT, sont exclues du champ de demande de subvention au titre de la DSIL.

Le montant global prévisionnel de l'opération des travaux se présente comme suit :

- travaux tranche ferme (rues de la Poste et Sainte-Barbe) :	655 711,70 € HT
- travaux tranche optionnelle (ruelles et impasses Hibou, Synagogue, Théâtre et Cordonniers)	103 400,50 € HT
- Révision Prix-Aléas	16 387,80 € HT
TOTAL ...	<u>775 500,00 € HT</u>

Le plan de financement du projet est détaillé en annexe 1 de la présente délibération. Le montant maximal de subvention attendu au titre de la DSIL est de 310 000 € HT.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de requalification des espaces publics rue de la Poste et rue Sainte-Barbe ;
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2024 au chapitre 20003 « requalification du centre-ville » - imputation interne 2151-84501-20003-12 et 2151-84501-20003-13 ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel joint en annexe 1 de la présente délibération ;
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable  
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie  
réunie le 13/02/2024**

**VU**

*le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**VU** *la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2023.*

**APPROUVE** le projet de requalification des espaces publics des rues de la Poste et Sainte-Barbe.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget primitif 2024 au chapitre 20003 « Requalification du Centre Ville » imputation interne 2151-84501-20003-12 et 2151-84501-20003-13.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel joint en annexe 1 de la présente délibération.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL) 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte relatif aux travaux et à la demande de subvention auprès de l'État.

P.J. : Plan de financement prévisionnel du projet

**Adopté à l'unanimité**  
**Ne prend pas part au vote :1**

Monsieur Jacques MEYER

**Monsieur MEYER disposant de la procuration de Monsieur CONRAD, ce dernier ne prend également pas part au vote.**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Tania SCHEUER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Acquisitions immobilières	0,00 €	<b>0,00 % AIDES PUBLIQUES (1) :</b> - Union européenne	
<b>TRAVAUX (détailler les différents postes)</b>		<b>- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)</b> - ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	<b>310 000,00 €</b>
<b>1- Tranche ferme (rues de la Poste et Sainte-Barbe)</b>	<b>655 711,70 €</b>	<b>84,55 % - ÉTAT autre (préciser) :</b>	
Travaux préalables / préparatoires / localisation réseaux / Divers (marché de travaux)	114 278,00 €	- Région	
Réseaux humides et secs (marché de travaux)	68 187,00 €	- Département	
Travaux de maçonnerie (marché de travaux)	45 260,00 €	- Groupement de communes	
Travaux de revêtements (marché de travaux)	260 450,00 €	- Autre commune	
Mobilier et serrurerie (marché de travaux)	80 520,00 €	- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)	
Espaces verts et plantations (marché de travaux)	24 516,70 €	- Aides publiques indirectes	
Fourniture de mobilier urbain (chaises, bancs, arceaux vélos, ...) hors marché de travaux	11 500,00 €	- Autres	
Eclairage Public (fourniture matériel) hors marché de travaux	51 000,00 €		<b>310 000,00 €</b>
		<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>310 000,00 €</b>
<b>2- Tranche conditionnelle (ruelles)</b>	<b>103 400,50 €</b>	<b>13,33 %</b>	
Travaux préalables / préparatoires / localisation réseaux / Divers (marché de travaux)	26 800,50 €	<b>Autofinancement</b>	
Réseaux humides (marché de travaux)	13 480,00 €	<b>Fonds propres</b>	<b>465 500,00 €</b>
Travaux de maçonnerie (marché de travaux)	33 620,00 €	Emprunts (2)	
Travaux de revêtements (marché de travaux)	26 500,00 €	Credit-bail	
Eclairage public (fourniture matériel) hors marché de travaux	3 000,00 €	Autres - aides privées (CAF par ex.) (2)	
	<b>16 367,80 €</b>		
	0,00 €		
<b>3 - Révision Prix - Aléas</b>		<b>2,11 %</b>	
<b>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</b>			
Recettes nettes générées par l'investissement		<b>SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>465 500,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>775 500,00 €</b>
			<b>100,00 %</b>

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires.  
(2) À détailler

Date et signature

25/01/2024

F.V



Envoyé en préfecture le 01/03/2024  
 Reçu en préfecture le 01/03/2024  
 Publié le  
 ID : 067-216704627-20240301-DCM\_027\_2024-DE

